

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 99-539/PCRN/MH/E du 21 décembre 1999, déterminant les tarifs de vente d'eau potable au compteur par la Société nationale des eaux (SNE).

Le Président du Conseil de Réconciliation Nationale, Chef de l'Etat

Vu la Proclamation du 11 avril 1999 ;

Vu l'ordonnance n° 99-14 du 1er juin 1999 portant organisation des Pouvoirs Publics pendant la période de Transition ;

Vu l'ordonnance n° 87-034 du 24 septembre 1987, portant création de la Société nationale des eaux (SNE) ;

Vu le décret n° 88-41/PCMS/MRA/H du 11 février 1988, portant approbation des statuts de la SNE ;

Vu le décret n° 91-044/PM du 19 décembre 1999, organisant la tutelle des établissements publics, sociétés d'Etat et sociétés d'économie mixte ;

Vu le décret n° 96- 468/PRN/MH/E du 09 novembre 1996 déterminant les attributions du ministre de l'hydraulique et de l'environnement ;

Vu le décret n° 99-08/PCF du 12 avril 1999, portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 99-282/PCRN du 20 juillet 1999, portant remaniement du Gouvernement de Transition ;

Sur rapport du ministre de l'hydraulique et de l'environnement ;

Le conseil des ministres entendu ;

Décrète

Article premier - Les tarifs de vente d'eau potable au compteur, applicables par la Société nationale des eaux (SNE), pour l'ensemble des unités dont elle a la gestion, sont fixés conformément à la structure tarifaire ci-après :

Tranche de consommation (m3 par mois)	Tarifs par m3 d'eau francs
* bornes fontaines	115
* 00 à 15	115
* 16 à 40	207
* 41 à 75	312
* plus de 75	349
* administration	283
* industries commerce	289.

Art. 2 - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3 - Le présent décret prend effet à compter du 1er février 2000.

Art. 4 - Le ministre de l'hydraulique et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel* de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 21 décembre 1999.

Le Président du Conseil de Réconciliation Nationale

Le Chef d'escadron Daouda Mallam Wanké.